

# NOM D'EMPRUNT (Résolutions des administrateurs)

---

● (Dénomination sociale)  
**RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS**  
**EN DATE DU ●**

---

## NOM D'EMPRUNT

ATTENDU QU'il est opportun pour la Société d'utiliser un nom d'emprunt dans le cadre de ses activités;

IL EST RÉSOLU :

QUE la Société utilise, dans le cadre de ses activités, le nom d'emprunt suivant :

● (Nom d'emprunt)

QUE le (la) président(e) de la Société soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Société, tout document et à poser tout autre geste nécessaire ou utile afin

© edilex inc. www.edilex.com